

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 février 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE196019001

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 \$, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 \$, taxes incluses; contingences : 704 209,73 \$, taxes incluses; incidence : 234 736,58 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public no 10329 - 4 soumissionnaires conformes.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196019001

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 \$, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 \$, taxes incluses; contingences : 704 209,73 \$, taxes incluses; incidence : 234 736,58 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public no 10329 - 4 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 5 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 février dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Dans ce dossier, pour lequel quatre entreprises ont soumissionné parmi les huit preneurs des documents de l'appel d'offres, la Commission retient que les coûts indirects qui figurent à l'estimé de contrôle sont trop élevés. La firme de consultants qui a préparé l'estimé s'est basée sur des prix de liste, alors que les entreprises ont soumis des prix basés sur leurs coûts réels. En définitive, le calcul de la moyenne des quatre soumissions reçues produit le résultat de 4 M\$, ce qui est en adéquation avec le prix de la soumission de l'adjudicataire. En outre, il apparaît que la firme Deric inc. a pu soumettre un prix des plus compétitifs en raison des équipements qu'elle détient et de la disponibilité de sa main-d'œuvre. En somme, bien que l'écart de 26% favorable à la Ville de Montréal s'explique essentiellement par une surestimation des coûts à l'estimé de contrôle, la Commission ne peut que souligner, avec satisfaction, l'obtention d'un prix avantageux pour la Ville dans ce dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE196019001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.